



CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

CODE DE CONDUITE - RESPONSABLES / REPRÉSENTANTS DE CLUBS

Ce document contient le code d'éthique qui vise chacun des membres de Tir à l'arc Québec. Il contient aussi un code de conduite adapté aux membres qui accomplissent des responsabilités particulières ou qui exercent le rôle spécifique de responsables / représentants de clubs.

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

Principe Éthique

Engagement du membre

« En tant qu'intervenant je m'engage à... »

Respect des individus – Diminuer le risque à la santé et la sécurité, autant physique et mentale.

DIGNITÉ

Courtoisie

Je m'engage à communiquer de manière respectueuse avec tous les intervenants.

Je m'engage à démontrer ma discrétion au sujet de toute information de nature confidentielle.

Sécurité

Je m'engage à viser l'intégrité de la pratique du sport et de la compétition en me souciant de la sécurité des intervenants.

Respect des règlements – Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition.

INTÉGRITÉ

Compétence

Je m'engage à connaître les règlements de la compétition applicable à mon champ d'activité.

Je m'engage à accepter les remarques et à améliorer mes compétences.

Je m'engage à partager mes connaissances et expériences avec les autres membres afin de favoriser l'amélioration constante.

Esprit sportif

Je m'engage à appliquer avec discernement les règlements dans un souci d'objectivité et d'impartialité.

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté dans mes rapports avec les autres intervenants et à leur déclarer tout conflit d'intérêts

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté et à divulguer mes manquements dans ma pratique.

Autorité

Je m'engage à assumer mon rôle ou mes fonctions à l'intérieur des limites de mes compétences ou de mon autorité.

CODE DE CONDUITE - RESPONSABLES / REPRÉSENTANTS DE CLUBS

Code d'Éthique	Code de conduite	
Principe éthique	Engagement des responsables / représentants de clubs	Comportement attendu des responsables / représentants de clubs
Section A – DIGNITÉ – Respect des individus – rien ne sera toléré qui représente un risque pour la santé physique ou mentale		
Courtoisie	Communiquer de manière respectueuse avec les autres participants	<p>Agir avec modération et objectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter le principe selon lequel toutes les décisions doivent être prises dans l'intérêt de l'athlète. • Faire preuve d'honnêteté, de sérieux, de fiabilité et de collaboration dans les relations avec tous les participants. • Négocier de bonne foi les contrats avec les entraîneurs et en respecter les termes. <p>Prévenir ou corriger les pratiques discriminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les différences culturelles et les pratiques religieuses de tous les membres. • Éviter de congédier un entraîneur pour des raisons injustes ou le discréditer. <p>Éviter toute attitude susceptible de nuire à l'individu ou à sa réputation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter de porter tout commentaire désobligeant sur le travail des entraîneurs. • Éviter de commenter une décision prise par l'entraîneur avec laquelle le club est en désaccord. <p>S'abstenir de toute forme de harcèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir d'exercer sur une autre personne un pouvoir abusif et non justifié ayant pour but ou pour effet d'insulter, d'intimider, d'humilier ou d'offenser cette personne. • Traiter tous les entraîneurs et le personnel du club dans un souci de justice et de respect.
	Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle	<p>Éviter de divulguer des informations dites personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les informations personnelles transmises par les membres du club ou toute autre intervenant lié au club • Ne pas solliciter des personnes dont les coordonnées ont été obtenues par d'autres moyens que ceux du club. • Cesser de solliciter les personnes qui retirent leur consentement.
Sécurité	Protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants	<p>Confirmer, maintenir et supporter les règles de sécurité de Tir à l'arc Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les activités du club respectent les normes du règlement de sécurité de Tir à l'arc Québec, notamment en ce qui concerne la qualification des entraîneurs et le nombre d'entraîneurs par participants. • Engager au moins un entraîneur certifié en tir à l'arc • Offrir à tous les membres des programmes qui répondent aux normes de prestation établies par le Modèle de développement de l'archer au Québec

Section B - INTÉGRITÉ – Respect des règlements – Seule la performance des athlètes dictera l’issue de la compétition		
Compétences	Connaître et informer les membres des procédures et règlements	<p>Comprendre et remplir ses tâches avec justesse et précision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux archers et aux parents toute l’information nécessaire de manière à ce qu’ils puissent choisir une option réaliste et à prix abordable dans la poursuite de leurs buts et objectifs. • Énoncer tous les programmes du club ainsi que les coûts et les modalités de paiement. • S’assurer que tous les membres du club soient membres de Tir à l’arc Québec. • Énoncer les politiques du club, y compris les responsabilités des parents, les règles de sécurité et de compétition, le code de conduite, les programmes de Tir à l’arc Québec, etc. <p>Contribuer au développement de la discipline</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion de Tir à l’arc Québec, de ses programmes et du tir à l’arc en général • Mener, en partenariat avec Tir à l’arc Québec, les activités requises pour satisfaire aux besoins des archers.
	Demeurer ouvert aux critiques constructives et aux compétences des autres corps de métier	<p>Reconnaître son propre niveau de compétence et respecter celui des autres</p> <p>Respecter les domaines d’expertise, l’expérience et les opinions des autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter de s’immiscer dans les relations d’un entraîneur avec un archer ou un parent, à moins que les deux parties soient d’accord.
	Partager les connaissances des règlements et de leur interprétation avec les autres participants afin de favoriser le perfectionnement du sport	<p>Connaître les règlements et leur interprétation, se conformer aux règles énoncées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer régulièrement de l’information aux archers et aux parents au sujet des activités du club, des changements aux règlements de Tir à l’arc Québec, des règlements et des politiques du club et toutes informations relatives à la participation des archers au sport. • Informer tous les membres de la constitution et des règlements du club, de même que des modalités de l’assemblée générale annuelle.
Esprit Sportif	Se comporter avec objectivité et impartialité de façon équitable et avec discernement	<p>Traiter tous équitablement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le club tienne compte de l’intérêt de tous les archers dans ses prises de décisions. • S’assurer que tous les archers peuvent participer et faire des progrès à leur rythme sans qu’aucun archer ne soit retardé. • Éviter le maraudage.
	Faire preuve d’honnêteté dans les rapports avec les autres participants et déclarer tout conflit d’intérêt potentiel	<p>Créer un environnement propice à l’esprit sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au maintien d’un milieu d’apprentissage positif dans le club basé sur la participation et le plaisir.
Autorité	Remplir mes fonctions à l’intérieur des limites de mon autorité et de mes compétences	<p>Reconnaître son propre niveau de compétence et respecter les intervenants plus expérimentés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec Tir à l’arc Québec pour tous conflits ou plaintes afin d’être orientés vers les instances compétentes.

		<p>S'abstenir de critiquer les autorités</p> <ul style="list-style-type: none">• S'abstenir de critiquer publiquement directeurs de tir, juges et autres responsables. <p>Rapporter aux autorités appropriées, de toute situation jugée inacceptable</p> <ul style="list-style-type: none">• Utiliser d'abord les avenues offertes au sein de Tir à l'arc Québec pour porter plainte, si le club désire rapporter un comportement inapproprié d'une personne occupant des fonctions lors d'un événement ou une activité.
--	--	--

Par la présente signature, je m'engage à respecter le code d'éthique et le code de conduite de Tir à l'arc Québec lié à mon rôle de responsable / représentant d'un club de tir à l'arc.

Signature du responsable /
représentant

Date